



où elles ont été discutées ; la colonne « état » contient un statut FAIT ou A FAIRE sans date de réalisation ni d'échéance pour les actions non réalisées.

L'administration n'est pas favorable à la requête de la CFDT.

La CFDT argumente en précisant que souvent les actions sont réalisées la semaine qui précède la tenue des CHSCT.

L'administration en convient mais affirme qu'il est difficile d'avoir des dates précises.

#### Le suivi des actions est balayé.

- Les réunions de CSL (Comité de Suivi Local où siège le directeur, les RH, l'assistante sociale et le médecin de prévention) seront planifiées avec un plus grand préavis ; 2 réunions de CSL par an sont obligatoires et autant que de besoin pour les cas de souffrances au travail. Une réunion a déjà eu lieu en 2018 ; la prochaine sera programmée rapidement.
- La nouvelle assistante de prévention à temps plein sur le site de Farman va étudier le cas des agents de Farman qui se rendent dans le lieu de stockage matériel de SSIM au 4<sup>ème</sup> sous-sol. La difficulté pour évacuer en cas d'incendie avait été identifiée lors d'une visite de site il y a 2 ans. L'action garde le statut A FAIRE. Un système d'alerte doit être mis en place par la logistique du SSIM.
- Des formations CHSCT seront relancées en 2019 après les élections professionnelles qui peuvent modifier la composition du CHSCT. Il est rappelé que les formations des membres sont obligatoires à chaque mandat.
- Formation SST : La date a été arrêtée par les RH, les agents n'ayant pas été consultés. Comme d'habitude, les RH ont des difficultés à remplir la session. Le SPAC CFDT demande à ce qu'un sondage soit fait lors de la prochaine campagne afin que la date satisfasse le plus grand nombre  
Concernant la date du recyclage SST : elle a été choisie en fonction de la date de la formation initiale. Il y a un délai à ne pas dépasser pour ne pas perdre l'agrément SST.
- Accès au parking du bâtiment CEDRe en l'absence de l'agent de sécurité au portail : comme vous le savez, en dehors des heures de gardiennage, il faut descendre du véhicule pour badger, le lecteur étant inaccessible aux conducteurs. Aucune solution alternative n'a été trouvée. L'ensemble des OS mettent en garde le CHSCT sur la dangerosité de l'accès au bâtiment. Les agents qui arrivent en l'absence du gardien se mettent en danger pour badger ; ils doivent sortir de leur véhicule et circuler sur la chaussée pour parvenir jusqu'au lecteur de badge.  
Le SPAC CFDT propose une télécommande pour ouvrir le portail à distance à mettre à disposition des agents qui doivent accéder au parking en dehors des heures de gardiennage.  
Le lecteur de badge n'est pas assez sensible ; il faut que le badge soit collé sur le lecteur pour activer l'ouverture.  
Le directeur propose de lancer une nouvelle demande d'étude au SNIA pour trouver la meilleure solution. Il est précisé que les gardiens ont reçu consigne d'ouvrir à distance le portail bleu après 18H (depuis le bureau du RDC) pour permettre aux agents de sortir sans avoir besoin de sortir de leur véhicule pour badger.

#### 4. Interventions du médecin de prévention et de l'infirmière

Bilan de l'année 2017 : Année problématique pour le service médicale. Le Dr N'Guyen reste le seul médecin de prévention du complexe ; son périmètre d'intervention dépasse le complexe.

C'est un problème national.

Un nouveau médecin vient d'arriver sur le site d'Athis mais cela reste une solution provisoire car celui-ci est en âge de prendre sa retraite. Il est difficile d'embaucher de jeunes médecins, la principale raison étant la grille de salaire peu attrayante.

Afin de pallier à ces difficultés, le médecin de prévention a mis en place des entretiens infirmiers qui s'intensifient grâce à la grande implication des infirmières d'Athis-Mons.

Mise en place de VEIP (Visite Entretien Infirmier Préalable) pour toute personne nouvellement affectée à Athis. Chaque nouvel arrivant sur le complexe sera reçu pour une visite.

Le médecin de prévention alerte les OS sur l'importance des négociations du prochain protocole sur la fonction des médecins et leur rémunération afin qu'elles soient revues (redéfinition du statut d'embauche des médecins du travail à la DGAC).

Le médecin de prévention rappelle que le cycle de visite avec le médecin de prévention est de 2 ans.

L'assistante sociale est nouvellement affectée à Athis. Le service social et le service médical travaillent en très bonne coordination.

#### 5. Examen des registres

Aucun point ajouté depuis le dernier CHSCT.

Le problème des fumées remontant dans les étages à cause des fumeurs installés à l'entrée de la DSI est résolu : Un nouveau cendrier a été installé la veille du CHSCT.

Le test de filtres occultant dans un bureau test est jugé concluant : différence de 2°C par rapport à un bureau non équipé de filtre occultant

#### 6. Point sur les accidents du travail

4 accidents depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Aucun des agents n'a été vu par le service médical. Le médecin de prévention rappelle l'importance de faire parvenir l'information jusqu'à son service surtout en présence d'un arrêt de travail lié à l'accident de travail.

#### 7. Programme de prévention 2018 de la DSI

- La conseillère de prévention précise qu'il a été constaté qu'une nomenclature de corps était différente d'un service à l'autre rendant difficile la rédaction du DU (Document Unique).  
L'outil n'a toujours pas été trouvé pour permettre le travail collaboratif sur les aspects prévention des risques professionnels à la DGAC. Les services doivent continuer la mise à jour de leur DU localement en attendant.
- Le médecin de prévention rappelle que les plans de prévention pour les entreprises qui interviennent à la DSI doivent être adressés au service médical. Une note de rappel va être faite en ce sens. Les plans de prévention doivent en effet être visés par le directeur et au minimum lus par l'assistant de prévention et le médecin de prévention.
- L'assistant de prévention a visité l'ensemble des locaux techniques et a précisé qu'il a constaté la présence de cartons entreposés dans les locaux techniques : un rappel va être fait.
- Agents en travail isolés dans les services : un point a été fait une CHSCT DGAC de début juin et une note va être rédigée avec une liste de mesures de préventions à appliquer. Chaque service choisira dans cette liste les mesures qui le concerne.  
Le médecin de prévention signale que le service médical doit connaître la liste des personnes concernées par le travail isolé.
- Journée accueil des nouveaux arrivants : Une réunion sera organisée par l'assistant de prévention pour planifier une session d'accueil à l'automne sur une journée ou une demi-journée selon les besoins.
- QVAT (Qualité de vie au travail) : Quelques mesures mises en place comme :

L'amélioration des CSL, la mise en place de nouveaux indicateurs à analyser en CHSCT ou la prise en compte des changements techniques : comment améliorer leurs mises en place et les suivre une fois que le changement technique est fait. Une expérience dans ce sens lancée sur le projet SIRH en paie à Farman.

TMS : enquête lancée au niveau national. Les résultats seront présentés au prochain CHSCT orientés uniquement DSI.

Le médecin de prévention parle d'un projet d'expérimentation de l'utilisation d'un support de document sa utilisé pour les agents qui travaillent sur écran.

- Problème de circulation des 2 roues sur le parking : les barrières vont être supprimées. Les 2 roues ne passeront plus par les accès piétons et suivront le marquage horizontal.
- Suite à donner au test concluant de la pause de film occultant pour les bureaux exposés au sud : Pas de garantie de la généralisation pour tous les bureaux au sud cet été.
- Inspection de Farman de l'inspecteur du travail en septembre octobre : la DSI sera informée sans pour autant que les membres du CHSCT soient présents.

#### Questions du SPAC-CFDT :

- Situation à DGR. Anonymat est nécessaire pour que les agents exposent leurs ressentis sans craintes

L'audit sera anonyme.

- Habilitation électrique : les habilitations de 2017 ne sont pas signées.

DGR va vérifier.

- 1608 : qui occupera les bureaux réservés SSIM

C'est à décider ; On sait comment les bureaux vont être aménagés. L'occupation des bureaux et espaces sera probablement décidée dans le cadre de la prochaine réorganisation de la DSI.

La salle de réunion installée par la DSI est sous la responsabilité du SNA RP.

- La suppression des moquettes dans les bureaux : doit-on systématiquement attendre un changement d'occupant ?

Pas de budget à l'heure actuelle.

- Renouvellement des fauteuils : la campagne a t-elle été relancée ?

L'opération de renouvellement des fauteuils n'a pas été reconduite. Les agents qui ont besoin de faire remplacer leur fauteuil pour un nouveau plus ergonomie doivent faire une demande auprès du chef de la logistique.

- La place condamnée sur le parking : les investigations ont elles eu lieu ?

Pas encore.

En raison des élections professionnelles, le prochain CHSCT se déroulera en novembre 2018.